



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E64870

VALABLE JUSQU'AU 22/11/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/02/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 434 639 498 RCS

Siret : 434 639 498 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5419700

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 77038564

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 77038564

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2022

Raison sociale : ARCHIMEDE

ZA DU DIVIT
10 RUE DU BOCAGE
56270 PLOEMEUR

Téléphone : 02 97 37 42 33

Portable : 06 07 65 81 88

Site Internet :

E-mail : contact@archimede-lorient.fr

Responsabilité légale :

WOO PHILIPPE GÉRANT

Fax : 02 97 37 43 96

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	09/11/2022
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	09/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	23/11/2020
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	09/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.